



Paris, le 8 juin 2017

**Réponse de l'UPRIGAZ à la consultation publique de la CRE
Relative à l'élargissement du service de rechargement de micro-méthaniers
au terminal de Fos Cavaou**

A titre liminaire, l'UPRIGAZ observe que les terminaux méthaniers européens sont largement sous utilisés. Par ailleurs, de nouveaux usages du GNL se développent qui justifient des aménagements du business model qui a présidé à la construction et à l'exploitation des terminaux dans le passé.

En outre, il apparaît que des besoins ponctuels en GNL dans des régions qui ne disposent pas de terminaux et dont le marché ne justifie pas la construction d'un terminal à terre ou d'un FSRU peuvent être satisfaits au moyen de micro-méthaniers.

Dans ces conditions, l'élargissement du service de rechargement de micro-méthaniers au terminal de Fos correspond à une demande du marché. L'UPRIGAZ adhère donc à cette démarche soutenue par la CRE.

Question 1 : Etes-vous favorable à la réalisation, par Fosmax LNG, dans les conditions prévues par le test économique, des investissements nécessaires à l'élargissement du service de chargement de micro-méthaniers au terminal de Fos Cavaou, pour permettre la réception de cargaisons de taille inférieure à 15 000 m³ ?

L'UPRIGAZ partage l'analyse de la CRE et, comme indiqué en préliminaire, est favorable à la réalisation rapide des investissements nécessaires à l'élargissement du service de chargement.

Question 2 : Etes-vous favorable, comme la CRE, à la méthode de programmation proposée par Fosmax LNG ?

L'UPRIGAZ partage l'analyse de la CRE qui accorde la priorité aux déchargements des navires tout en s'efforçant d'apporter le maximum de visibilité aux opérations portant sur des micro-méthaniers.

L'UPRIGAZ pense que cette méthode de programmation devra faire l'objet d'un retour d'expérience après environ 18 mois de mise en œuvre. On peut en effet être confronté à des difficultés ponctuelles pour des opérations de soutage de GNL de gros navires, notamment de navires de croisière qui sont eux-mêmes assujettis à des rotations très précises et affichées longtemps à l'avance. Si l'on souhaite développer l'utilisation du GNL pour la propulsion de ce type de navires, il convient de tenir compte de leurs contraintes opérationnelles particulières. Dans tous les cas, comme le souligne la CRE, la priorité numéro une devra être accordée au large scale, activité qui permet de rentabiliser les installations.

Question 3 : Etes-vous favorable à la proposition de Fosmax LNG concernant le tarif d'une opération de chargement d'un micro-méthanier ?

L'UPRIGAZ est favorable à la proposition tarifaire de Fosmax qui, comme le souligne la CRE conduit à faire supporter les coûts supplémentaires engendrés par cette activité au chargement des micro-méthaniers sans subvention croisée avec les autres utilisateurs du terminal, et en revanche à faire bénéficier l'ensemble des utilisateurs d'une meilleure utilisation des infrastructures.

Question 4 : Etes-vous favorable, comme la CRE, aux règles de commercialisation des créneaux de chargement de micro-méthaniers proposées par Fosmax LNG ?

L'UPRIGAZ soutient la proposition formulée par Fosmax d'attribution des créneaux de chargement. Là encore, un retour d'expérience permettra éventuellement d'ajuster ces règles en tant que de besoin.

Question 5 : Avez-vous d'autres remarques sur l'élargissement du service proposé ?

Non